

## La situation des transports en Pays de la Loire

# La délivrance des permis de conduire en 2014

56 500 permis de conduire ont été délivrés en 2014 par les centres d'examen situés en Pays de la Loire, en hausse de 2,0 % par rapport à 2013. 84 % d'entre eux sont des permis B, permettant la conduite des voitures particulières, pour lesquels le taux de réussite à l'épreuve pratique est supérieur de six points au niveau national. Sur le segment des permis poids lourds (C / C1 / CE / C1E), après cinq années consécutives de baisse, les délivrances se sont accrues de 1,9 % (hors titres professionnels de conducteur routier).

En 2014, les Pays de la Loire ont représenté 6,01 % de l'ensemble des permis de conduire délivrés en France métropolitaine, soit une part légèrement supérieure au poids démographique de la région (5,77 %).

Cette surreprésentation des Pays de la Loire provient pour une large part du caractère périurbain et rural de sa population. On observe en effet, sur le territoire national, que les habitants ne résidant pas en ville sont plus nombreux en part relative à détenir un permis de conduire que le reste de la population.

Nombre de permis de conduire délivrés en 2014  
dans les Pays de la Loire

	2014	Évolution 2014 / 2013	Région / France métr.
Voitures (B)	47 967	+ 4,3 %	6,1 %
Motocyclettes (A / A1 / A2)	6 032	- 13,8 %	5,8 %
Poids lourds (C / C1 / CE / C1E)	2 294	+ 1,9 %	5,9 %
Bus et cars (D / D1 / D1E)	182	+ 15,2 %	3,5 %
<b>Ensemble</b>	<b>56 475</b>	<b>+ 2,0 %</b>	<b>6,0 %</b>

Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

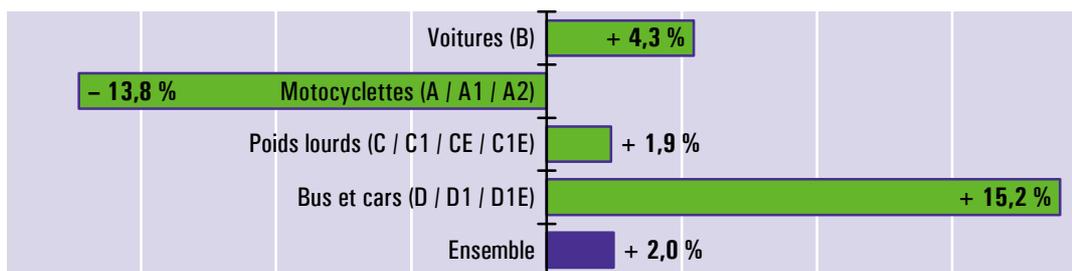
L'observation du dernier quart de siècle montre cependant une stagnation du nombre de permis délivrés en Pays de la Loire. Cette tendance repose sur plusieurs facteurs :

- la stabilité démographique du cœur de cible des écoles de conduite (les adultes âgés de moins de 25 ans) ;

- l'achèvement de la phase de rattrapage de catégories particulières d'habitants de la région (femmes et personnes âgées) à l'accès à la voiture ;

- l'urbanisation croissante des Pays de la Loire et l'essor sous-jacent de l'offre en transports collectifs.

Evolution entre 2013 et 2014 du nombre  
de permis de conduire délivrés dans les Pays de la Loire



Source : Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières)

## 1 – Permis voitures (B) : 48 000 nouveaux conducteurs en 2014

En 2014, près de 48 000 permis B ont été délivrés en Pays de la Loire (+ 4,3 % par rapport à 2013), soit le meilleur millésime depuis l'année 2000<sup>1</sup>. Cette augmentation est néanmoins presque deux fois moins importante que celle observée au niveau national (+ 7,8 %). Elle s'explique par deux phénomènes. En premier lieu, l'appui de réservistes (de la police et de la gendarmerie nationales) et d'agents publics pour le passage de l'épreuve théorique générale, mis en place afin de réduire les délais de passage du permis B, s'est traduit par l'augmentation du nombre de candidats en 2014 (+ 1,4 % par rapport à 2013 en Pays de la Loire, + 5,4 % en France métropolitaine). En second lieu, le taux de réussite à l'épreuve de conduite a progressé de deux points en Pays de la Loire (67,0 % en 2014 contre 65,1 % en 2013) et d'un point en France métropolitaine (60,6 % en 2014 contre 59,3 % en 2013).

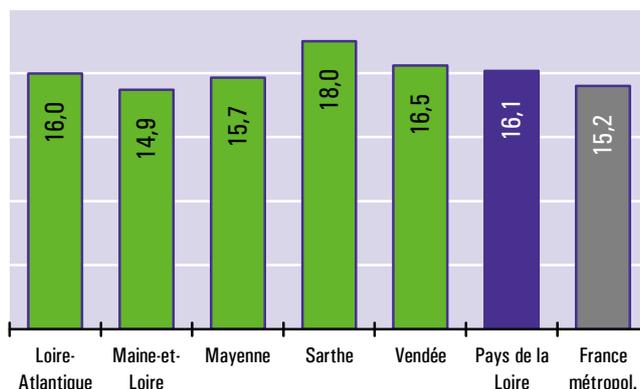
Nombre de permis de conduire voitures (B) délivrés en 2013 et 2014

	Ensemble		
	2013	2014	Évolution
Loire-Atlantique	17 411	17 268	- 0,8 %
Maine-et-Loire	9 030	9 635	+ 6,7 %
Mayenne	3 866	3 882	+ 0,4 %
Sarthe	7 497	8 310	+ 10,8 %
Vendée	8 164	8 872	+ 8,7 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>45 968</b>	<b>47 967</b>	<b>+ 4,3 %</b>
France métropol.	735 042	792 126	+ 7,8 %
Région / France	6,3 %	6,1 %	

Permis B : voiture dont le poids total autorisé en charge (PTAC) n'excède pas 3 500 kg

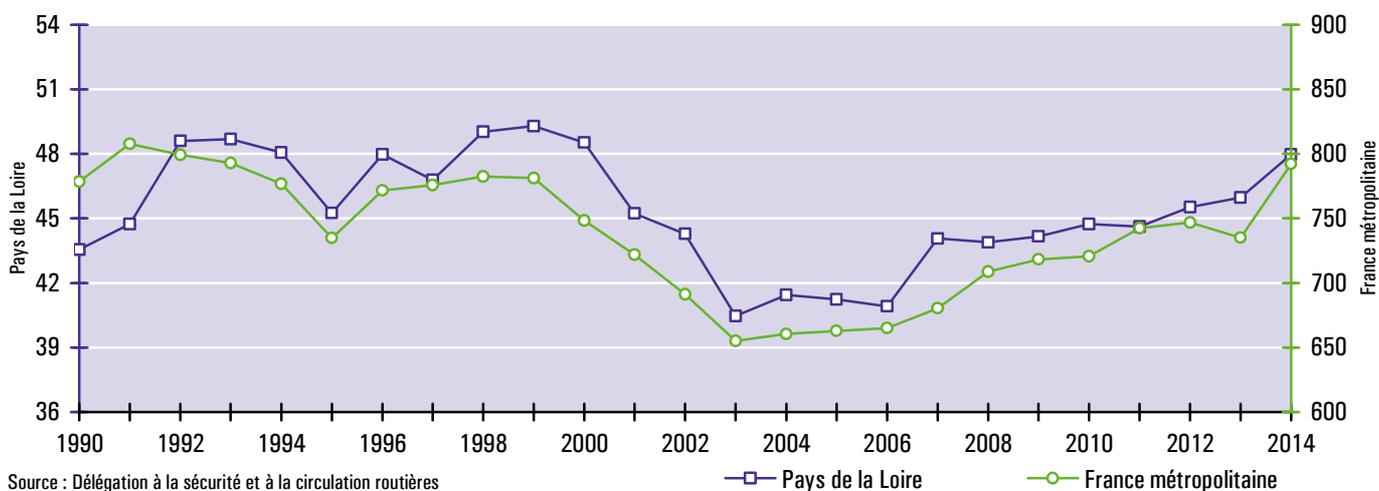
Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

Nombre de permis voitures délivrés en 2014 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus



Rapporté à la population, le nombre de permis B délivrés est supérieur en Pays de la Loire à celui observé en moyenne sur le reste du territoire français. Cette particularité, constatée en continu depuis 1990, s'explique non pas par une pyramide des âges favorable<sup>2</sup> mais plutôt par des pratiques de déplacement qui mettent en évidence la prédominance de la voiture. L'importance du taux de motorisation des ménages de la région (87 %), le plus élevé de France après Poitou-Charentes, est favorisée par une urbanisation diffuse et peu dense. Il en résulte une part des déplacements effectués par les modes alternatifs à la voiture (transports collectifs et modes doux) plus faible en Pays de la Loire que dans les autres régions métropolitaines.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)  
Permis voitures (B)



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

<sup>1</sup> En 2002 et 2003, deux phénomènes conjoncturels avaient été à l'origine du repli brutal du nombre de permis B délivrés : grève des inspecteurs du permis de conduire en 2002 et chute des taux de réussite à la suite de l'instauration de la nouvelle épreuve théorique générale en 2003.

<sup>2</sup> Contrairement à ce que le dynamisme démographique de la région pourrait laisser penser, la structure par âge de la population n'est pas un facteur de surreprésentation des Pays de la Loire dans le nombre de permis délivrés : au 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'après des estimations de l'INSEE établies à partir des enquêtes de recensements et des bulletins d'état civil, 11,6 % des habitants de la région étaient âgés de 15 à 24 ans, contre 11,8 % en France métropolitaine.

## 2 – Permis bus et cars (D / D1 / D1E) : les délivrances ont bondi de 15 % en 2014

182 permis transports en commun ont été délivrés l’an passé dans les Pays de la Loire (hors titres professionnels), en hausse de 15 % par rapport à 2013. La même tendance a été observée au niveau national (+ 13 %). 2014 constitue cependant l’un des plus mauvais millésimes du dernier quart de siècle, au cours duquel en moyenne 232 permis ont été délivrés par an.

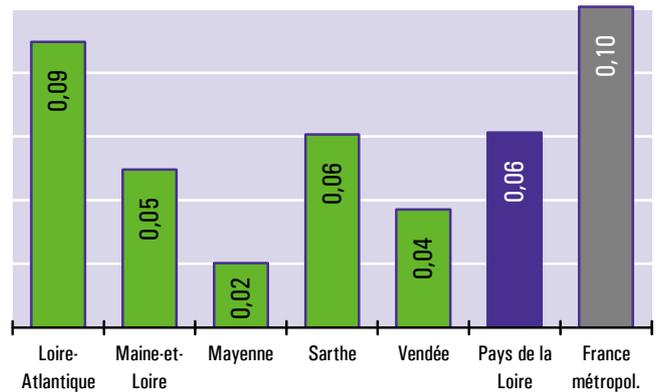
En 2014, les Pays de la Loire ont représenté 3,5 % du nombre de permis D, D1 et D1E délivrés en France métropolitaine, une part légèrement inférieure à celle enregistrée en moyenne depuis 1990 (3,7 %). Les régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d’Azur et Rhône-Alpes en ont concentré à elles seules 46 %, la demande en conducteurs routiers de voyageurs étant particulièrement forte dans les zones les plus denses du territoire national.

**Nombre de permis de conduire bus et cars (D / D1 / D1E) délivrés en 2013 et 2014**

	Ensemble		
	2013	2014	Évolution
<b>Loire-Atlantique</b>	84	97	+ 15 %
<b>Maine-et-Loire</b>	24	32	+ 33 %
<b>Mayenne</b>	5	5	0 %
<b>Sarthe</b>	16	28	+ 75 %
<b>Vendée</b>	29	20	- 31 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>158</b>	<b>182</b>	<b>+ 15 %</b>
<b>France métropol.</b>	4 633	5 249	+ 13 %
<b>Région / France</b>	3,4 %	3,5 %	

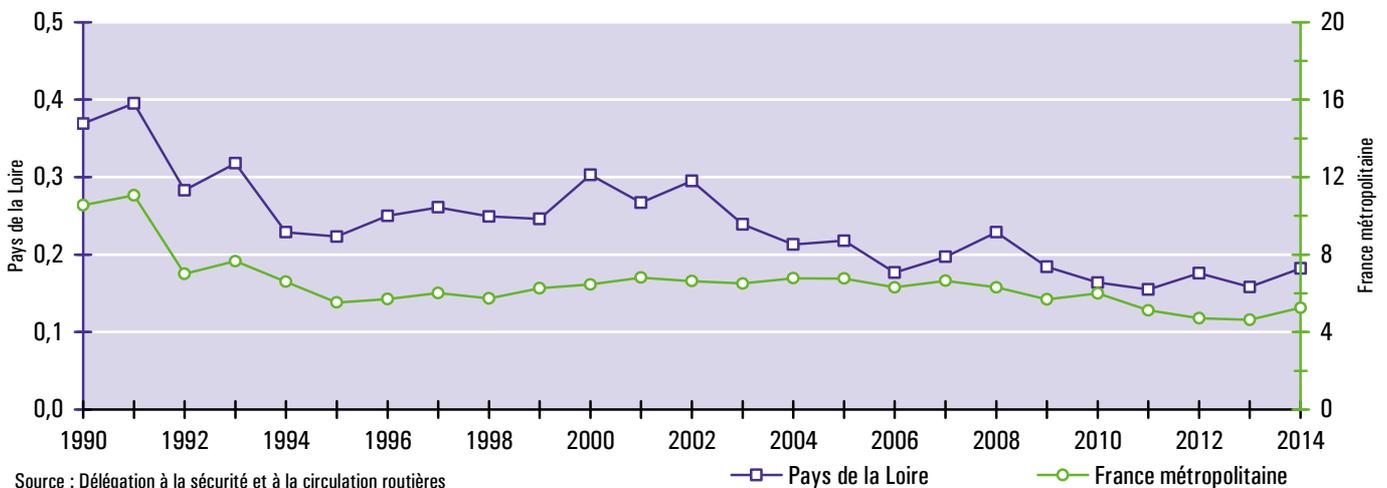
Permis D, D1 et D1E : bus et cars comportant plus de huit places assises, hors conducteur  
Sources : D.S.C.R., INSEE (estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2013)

**Nombre de permis bus et cars délivrés en 2014 pour mille habitants âgés de 15 ans et plus**



Le nombre de permis transports en commun délivrés est très variable selon le département : en 2014, seulement cinq candidats ont obtenu le permis D, D1 ou D1E en Mayenne contre 97 en Loire-Atlantique. Ce dernier département a représenté en 2014 plus de la moitié des permis accordés dans les Pays de la Loire. Dans la Sarthe, les délivrances ont certes augmenté de 75 % mais 2013 était le millésime le plus bas depuis 1998. À l’inverse, le nombre de reçus du département de la Vendée a reculé de 31 %. Rapporté au nombre d’habitants, les disparités demeurent importantes. Elles témoignent de l’inégale répartition géographique des centres d’examen des permis D, D1 et D1E sur le territoire régional<sup>1</sup>.

**Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers) Permis bus et cars (D / D1 / D1E)**



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

<sup>1</sup> La région des Pays de la Loire dispose de neuf centres qualifiés pour le passage des examens du groupe lourd (poids lourds et transport en commun). La répartition de ces centres est la suivante : un en Mayenne et dans la Sarthe, deux en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire, trois en Vendée.

### 3 – Permis PL (C / C1 / CE / C1E) : 2014 a mis fin à cinq années consécutives de baisse

Hors permis obtenus sans nouvel examen par les titulaires du titre professionnel de conducteur routier, près de 2 300 permis poids lourds ont été délivrés l'an passé dans les Pays de la Loire. Il s'agit du deuxième niveau le plus bas du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'année 2014 marque néanmoins une légère reprise du nombre de nouveaux conducteurs (+ 1,9 % par rapport à 2013). Elle fait suite à la chute observée en continu entre 2009 et 2013, période au cours de laquelle les difficultés du transport routier de marchandises avaient entraîné une baisse de la demande en personnel de conduite. En l'espace de cinq ans, le nombre de nouveaux permis poids lourds avait ainsi reculé de 54 % dans les Pays de la Loire et de 41 % en France métropolitaine.

Nombre de permis de conduire poids lourds (C / C1 / CE / C1E) délivrés en 2013 et 2014

	Camions (C + C1)			Ensembles routiers (CE + C1E)			Ensemble (C + C1 + CE + C1E)		
	2013	2014	Évolution	2013	2014	Évolution	2013	2014	Évolution
<b>Loire-Atlantique</b>	406	422	+ 4 %	227	224	- 1 %	633	646	+ 2 %
<b>Maine-et-Loire</b>	329	315	- 4 %	239	216	- 10 %	568	531	- 7 %
<b>Mayenne</b>	151	146	- 3 %	95	105	+ 11 %	246	251	+ 2 %
<b>Sarthe</b>	180	237	+ 32 %	135	164	+ 21 %	315	401	+ 27 %
<b>Vendée</b>	266	245	- 8 %	223	220	- 1 %	489	465	- 5 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 332</b>	<b>1 365</b>	<b>+ 2 %</b>	<b>919</b>	<b>929</b>	<b>+ 1 %</b>	<b>2 251</b>	<b>2 294</b>	<b>+ 2 %</b>
<b>France métropol.</b>	23 591	24 202	+ 3 %	14 102	14 470	+ 3 %	37 693	38 672	+ 3 %
<b>Région / France</b>	5,6 %	5,6 %		6,5 %	6,4 %		6,0 %	5,9 %	

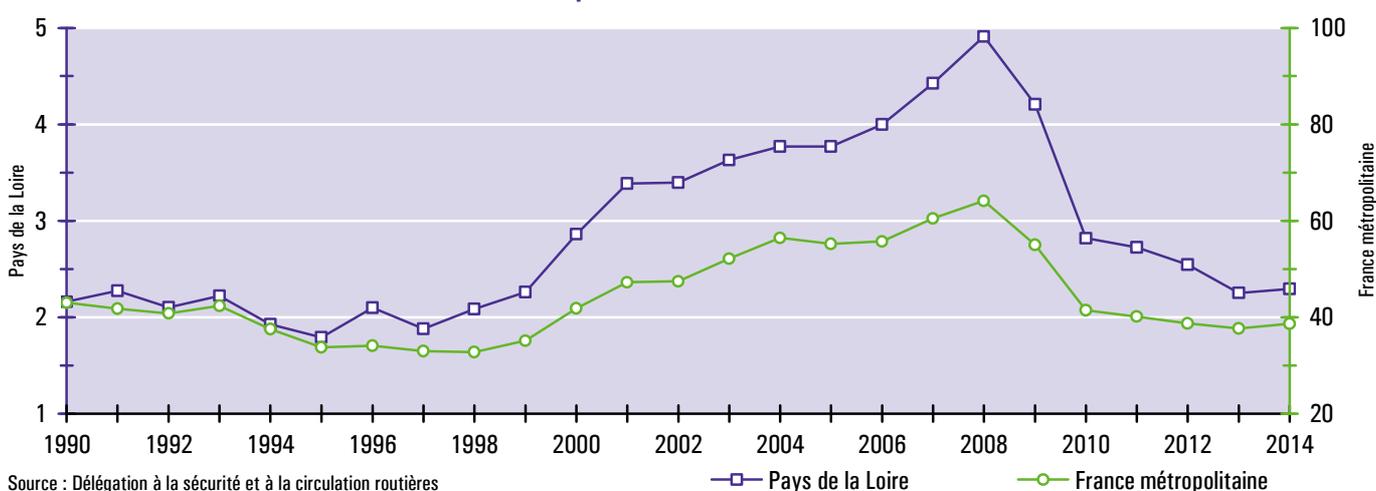
Permis C et C1 : véhicules isolés de transports de fret e PTAC supérieur à 3 500 kg  
Source : Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières)

Permis CE et C1E : véhicules de cat. C ou C1 attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque

En 2014, 60 % du nombre total de permis poids lourds délivrés en Pays de la Loire ont été des permis C et C1, nécessaires à la conduite de camions de PTAC supérieur à 3,5 tonnes, soit un ratio plus élevé que celui enregistré en moyenne depuis 2001 (48 %). Sur ce segment, en 2014, le nombre de permis s'est redressé de 2,5 % dans la région, porté par l'embellie sarthoise (+ 32 %). En Mayenne, le recul des délivrances est le huitième d'affilée.

Sur le segment des permis CE et C1E permettant de tracter des remorques et des semi-remorques de plus de 750 kilogrammes de PTAC, le nombre de titres délivrés s'est stabilisé par rapport à 2013 (+ 1,1 %). Les Pays de la Loire ont certes gagné une place dans le classement des régions françaises (3<sup>ème</sup> rang derrière le Rhône-Alpes et l'Aquitaine) mais ne représentent plus que 6,4 % de l'ensemble des délivrances enregistrées en France métropolitaine, contre 9,2 % en 2009.

Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)  
Permis poids lourds (C / C1 / CE / C1E)



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Note au lecteur – Les permis de conduire délivrés par les autorités militaires et transformés en permis civils ne sont pas inclus ci-dessus. Avant sa disparition progressive qui s'est étalée entre 1997 et 2001, le service national assurait chaque année en France la formation et le permis de conduire poids lourds d'environ 30 000 jeunes.

<sup>1</sup> Le début des années 2000 est une époque charnière puisqu'elle marque la fin de la conscription, c'est à dire la libération des derniers appelés du service national. Depuis cette date, le nombre de brevets de conduite délivrés par les autorités militaires puis transformés en permis civils a considérablement régressé.

## 4 – Permis motocyclettes (A / A1 / A2) : la chute des délivrances s'est poursuivie en 2014

Depuis l'instauration du permis de conduire européen intervenue en janvier 2013 (cf. encadré de la page 7), il existe, outre le permis AM<sup>1</sup>, trois titres autorisant la conduite d'un deux-roues motorisé. En complément du permis A (qui permet de conduire, à partir de 24 ans au lieu de 21 ans auparavant, une moto sans restriction de puissance) et du permis A1 (accessible à partir de 16 ans pour les motocyclettes de moins de 11 kw et les tricycles à moteur, type scooter à trois roues, de moins de 15 kw), le permis A2 est un titre intermédiaire destiné aux personnes majeures désireuses de conduire une moto n'excédant pas 35 kw.

Un peu plus de 6 000 permis A, A1 et A2 ont été délivrés l'an passé dans la région, en recul de 14 % par rapport à 2013 et de 22 % par rapport à 2012. Les Pays de la Loire ne représentent plus ainsi que 5,8 % du nombre de permis deux-roues délivrés en France métropolitaine (contre 7,4 % en 2005). La diminution du nombre de nouveaux motards est un effet direct de la crise économique sur le pouvoir d'achat des ménages. Elle pourrait également être liée à l'émergence de plusieurs phénomènes tels que l'augmentation de la part des accidents de la route impliquant un deux-roues motorisé, la réorientation de l'usage de la moto vers les seuls déplacements d'agrément, la concurrence de nouvelles formes de mobilité (vélos en libre-service, auto-partage, covoiturage, VTC, lignes d'autocars à longue distance, ...) ou encore l'essor des loisirs numériques.

### Nombre de permis de conduire motocyclettes (A / A1 / A2) délivrés en 2013 et 2014

	Motos (A + A2)			Motocyclettes légères (A1)			Ensemble (A + A1 + A2)		
	2013	2014	Évolution	2013	2014	Évolution	2013	2014	Évolution
<b>Loire-Atlantique</b>	2 278	1 928	- 15 %	90	92	+ 2 %	2 368	2 020	- 15 %
<b>Maine-et-Loire</b>	1 341	1 157	- 14 %	48	48	0 %	1 389	1 205	- 13 %
<b>Mayenne</b>	471	437	- 7 %	19	21	+ 11 %	490	458	- 7 %
<b>Sarthe</b>	1 379	1 218	- 12 %	61	33	- 46 %	1 440	1 251	- 13 %
<b>Vendée</b>	1 199	988	- 18 %	114	110	- 4 %	1 313	1 098	- 16 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>6 668</b>	<b>5 728</b>	<b>- 14 %</b>	<b>332</b>	<b>304</b>	<b>- 8 %</b>	<b>7 000</b>	<b>6 032</b>	<b>- 14 %</b>
<b>France métropol.</b>	107 166	99 052	- 8 %	5 363	4 975	- 7 %	112 529	104 027	- 8 %
<b>Région / France</b>	6,2 %	5,8 %		6,2 %	6,1 %		6,2 %	5,8 %	

Permis A : motos et tricycles sans condition de puissance

Permis A2 : motos de puissance inférieur ou égal à 35 kw

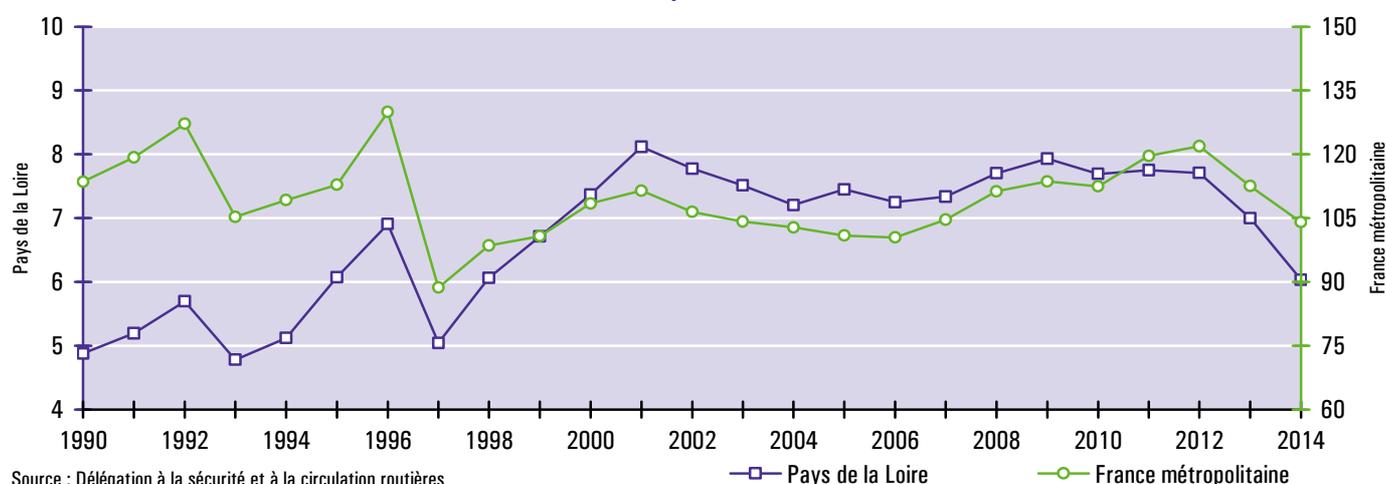
Permis A1 : motos < 11 kw et tricycles < 15 kw

Source : Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières)

95 % du nombre total de permis motocyclettes délivrés en Pays de la Loire sont des permis A ou A2. La part des motocyclettes légères a toutefois progressé de près d'un point et demi au cours des cinq dernières années, passant de 3,6 % en 2009 à 5,0 % en 2014. La proportion de permis A1 n'est pas homogène sur le territoire de la région : elle s'élève à 2,6 % dans le Maine-et-Loire, à 10,0 % en Vendée et est voisine de 4,5 % dans les trois autres départements de la région.

### Nombre de permis de conduire délivrés (en milliers)

#### Permis motocyclettes (A / A1 / A2)



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

<sup>1</sup> La conduite des cyclomoteurs (deux-roues de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h) nécessite désormais de détenir le permis de conduire AM. Ce nouveau permis ne fait pas l'objet d'un examen. Il requiert deux conditions : avoir au moins 14 ans et avoir suivi complètement le cycle de formation, composé d'une partie théorique dispensée au collège (validée par l'obtention de l'ASSR) et d'un module pratique de sept heures enseigné en moto-école. Le permis AM remplace l'ancien Brevet de Sécurité Routière (BSR).



## 5 – Le taux de réussite de la conduite accompagnée (79 %) est supérieur de 17 points à celui de la méthode traditionnelle

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), plus connu sous le terme de conduite accompagnée, a été instauré en 1990. Il permet aux jeunes âgés d'au moins 16 ans de conduire avec un accompagnateur (généralement un parent proche, père ou mère) avant l'obtention du permis de la catégorie B. L'objectif visé est d'améliorer la sécurité en donnant aux jeunes candidats une expérience approfondie de la conduite.

L'apprentissage anticipé de la conduite comprend trois étapes :

1. Une formation initiale dans une auto-école, identique à celle d'un permis de conduire classique, composée de la préparation à l'épreuve théorique générale (le « code ») et d'au moins 20 heures de cours de conduite ;
2. La phase de conduite accompagnée (l'élève devant effectuer au minimum 3 000 kilomètres sur une durée minimale de un an sous la vigilance et les conseils d'un passager, titulaire depuis au moins cinq ans du permis B), avec un suivi pédagogique assuré par l'auto-école ;
3. La présentation à l'examen pratique du permis B (l'épreuve, similaire à celle de la filière classique, étant accessible à partir de l'âge de dix-huit ans).

En 2014, 15 368 permis de conduire B ont été délivrés dans les Pays de la Loire par la voie de l'apprentissage anticipé de la conduite. La hausse de 4,9 % enregistrée par rapport à 2013 a été du même niveau que celle observée au niveau national (+ 4,6 %). En 2014, les Pays de la Loire ont représenté 7,8 % du nombre de permis de conduire B délivrés en France métropolitaine par la filière AAC. Ce ratio n'était que de 6,9 % en 2008.

Le pourcentage de permis délivrés via la filière de la conduite accompagnée par rapport au nombre total de permis B s'est élevé à 32 % en 2014 dans les Pays de la Loire contre 25 % en France métropolitaine. Les taux les plus forts ont été enregistrés dans des départements ruraux : 48 % en Mayenne, 47 % en Haute-Loire, 46 % dans le Cantal et l'Aveyron, 44 % dans le Gers, 42 % dans les Deux-Sèvres et la Manche. Les ratios les plus faibles, voisins de 4 %, sont localisés en Île-de-France (Paris et Seine-Saint-Denis), là où les difficultés de circulation sont un frein à l'encadrement familial de la conduite.

En 2014, 79,3 % des candidats à l'examen pratique du permis B ayant opté pour la conduite accompagnée ont été déclarés admis dans les Pays de la Loire, un taux de réussite supérieur de 17 points à celui de la voie classique (62,4 %). Quelle que soit la filière d'apprentissage considérée, le taux de réussite des Pays de la Loire est supérieur d'environ cinq points à celui observé en France métropolitaine.

Part de l'apprentissage anticipé de la conduite dans le nombre de permis voitures (B) délivrés depuis 2012

	2012	2013	2014
Loire-Atlantique	28 %	28 %	29 %
Maine-et-Loire	26 %	27 %	28 %
Mayenne	46 %	47 %	48 %
Sarthe	28 %	31 %	29 %
Vendée	36 %	39 %	38 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>30 %</b>	<b>32 %</b>	<b>32 %</b>
France métropol.	24 %	25 %	25 %

Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Taux de réussite du permis de conduire voitures (B) en 2014

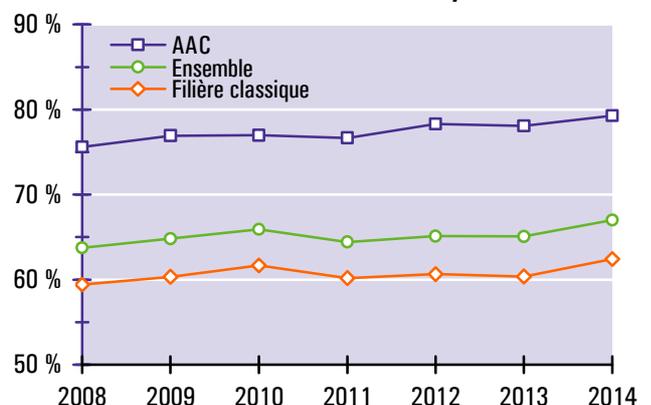
	AAC	Méthode classique *	Ensemble
Loire-Atlantique	79 %	63 %	67 %
Maine-et-Loire	75 %	59 %	63 %
Mayenne	76 %	56 %	64 %
Sarthe	82 %	65 %	69 %
Vendée	83 %	66 %	71 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>79 %</b>	<b>62 %</b>	<b>67 %</b>
France métropol.	75 %	57 %	61 %

Taux de réussite = nb de permis délivrés / nb de présentations à l'examen pratique

\* y compris conduite supervisée, conduite encadrée et candidats libres

Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Taux de réussite du permis de conduire voitures (B) en Pays de la Loire



Source : Délégation à la sécurité et à la circulation routières

## Le nouveau permis de conduire européen

Depuis le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union européenne ont adopté un permis de conduire commun, avec des catégories identiques et des règles d'obtention harmonisées (limite d'âge, formation ...). De nouvelles catégories de permis ont été créées et un nouveau support a vu le jour, remplaçant le célèbre « papier rose ». Le principe du permis à points n'est en revanche pas remis en cause. Le nouveau dispositif résulte de l'application du décret du 9 novembre 2011, transposant la directive européenne du 20 décembre 2006 en droit français.

### Un titre européen sécurisé

Le carton rose à trois volets est remplacé par une carte plastifiée au format carte de crédit présentant des éléments de sécurisation de haut niveau (notamment une bande MRZ destinée à la lecture optique), qui permettront de mieux lutter contre la fraude et d'accéder à l'information en temps réel. Il est délivré depuis le 16 septembre 2013 à destination des nouveaux conducteurs, des professionnels de la route qui renouvellent leur permis de conduire et des personnes ayant déclaré une perte ou un vol.



Les permis roses cartonnés, délivrés avant 2013, n'ont en revanche pas été échangés au moment de l'apparition des premiers titres sécurisés. Ces 38 millions d'anciens permis sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. À partir de 2015, ils seront progressivement et gratuitement remplacés, en préfecture, par le permis électronique.

### Les informations contenues dans la bande optique

La bande MRZ présente sur le nouveau permis de conduire contient les seules et uniques informations visibles sur le titre (état-civil de l'utilisateur, catégories obtenues, date de délivrance du titre, date d'obtention et de fin de validité des catégories, numéro du titre, numéro de dossier de l'utilisateur et les éventuelles restrictions de conduite : lunettes, aménagement pour handicap, ...). La bande ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'historique des PV.

### Des catégories uniformisées

Les catégories sont unifiées au sein de l'Union européenne. Ainsi le décret instaure de nouvelles catégories de permis, principalement pour la conduite des deux roues motorisés (AM et A2) et des véhicules lourds (C1, C1E, D1 et D1E). Il renforce enfin le principe de l'accès progressif des conducteurs à certains véhicules du fait de leur puissance, de leur poids et de leur utilisation, en modifiant les critères d'âge et en prenant davantage en compte l'expérience des conducteurs.

### Des changements dans la catégorie deux roues

L'âge d'accès à la catégorie A est modulé selon la puissance du deux roues pour renforcer la prévention et la lutte contre l'insécurité routière. Le permis AM est équivalent à l'actuel brevet de sécurité routière (BSR), qui reste valide.

14 ans	AM	Cyclomoteur < 50 cm <sup>3</sup> et voiturette
16 ans	A1	Motocyclette n'excédant pas 11 kw
18 ans	A2	Motocyclette n'excédant pas 35 kw
24 ans	A	Motocyclette de toutes puissances

### Un renouvellement régulier des titres

La durée de validité du permis de conduire est désormais de 15 ans pour les titres délivrés à compter du 19 janvier 2013, alors qu'auparavant elle était illimitée. Il s'agit toutefois d'un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique, à l'exception des situations particulières prévues par le Code de la route comme les professionnels de la conduite. Ce renouvellement permettra notamment de mettre à jour l'adresse de l'utilisateur et sa photographie d'identité.

## Annexes

### Le champ couvert par les statistiques du permis de conduire

Les données statistiques fournies par le Ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité et à la circulation routières) indiquent par département et région française le nombre de permis de conduire délivrés chaque année. Elles ne comprennent pas les permis lourds (C / C1 / CE / C1E / D / D1 / D1E) obtenus par équivalence dans le cadre des différents titres professionnels de conducteur routier. De la même façon, les brevets militaires de conduite transformés en permis civils n'y sont pas inclus. Leur nombre a très fortement décliné avec la disparition du service national, intervenue entre 1997 et 2001. Le département de délivrance est celui du centre d'examen du permis de conduire. Il peut donc être différent du lieu de résidence du candidat.

### Les catégories de permis de conduire en vigueur depuis 2013

Les catégories de permis de conduire sont définies par l'article R221-4 du code de la route (modifié par décret le 17 janvier 2013). Le texte intégral est ici :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEX T000006074228&idArticle=LEGIARTI000006841365&dateTexte&categorieLien=cid>

Les pictogrammes ci-contre permettent pour chaque catégorie de véhicules de déterminer, en fonction du poids total autorisé en charge (PTAC), de la puissance du moteur et de la présence ou non d'un attelage, le permis de conduire requis.

Certaines catégories de véhicules circulant sur la voie publique sont dispensées de permis de conduire. Il s'agit :

- Des vélos  
En France, la bicyclette, n'étant pas un véhicule à moteur, peut être conduite sans permis. Le vélo à assistance électrique (VAE) est assimilé à la bicyclette, moyennant le respect de trois conditions : puissance maximale 250 W, moteur ne s'enclenchant que si le cycliste pédale et assistance automatiquement débrayée à partir de 25 km/h.
- Des voiturettes  
Un quadricycle léger à moteur est un véhicule à quatre roues dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et de poids à vide inférieur à 350 kilogrammes. L'obtention du Permis AM est obligatoire pour la conduite de ce véhicule en France pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988. Les autres usagers peuvent l'utiliser sans code et permis de conduire.
- Des véhicules agricoles  
Les conducteurs âgés de plus de 16 ans peuvent conduire sans permis les véhicules et appareils agricoles ou forestiers, dès lors qu'ils sont attachés à une exploitation agricole, une entreprise de travaux forestiers ou une CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole). Le permis B (jusqu'à 3 500 kg de PTAC) et le permis C (au delà de 3 500 kg de PTAC) sont exigés pour les autres catégories d'utilisateurs.

A 	> 125 cm <sup>3</sup>
A1 	max. 125 cm <sup>3</sup> max. 11 kW puiss./poids < 0,1 kW/kg
A2 	max. 125 cm <sup>3</sup> max. 35 kW puiss./poids < 0,2 kW/kg
B 	PTAC < 3,5 t max 8 +1   < 750 kg
C 	3,5 t < PTAC max 8 +1   < 750 kg
C1 	3,5 t < PTAC < 7 t max 8 +1   < 750 kg
CE 	 > 750 kg
C1E 	 > 750 kg
D 	> 8 +1   < 750 kg
D1 	L < 8 m max 16 +1   < 750 kg
D1E 	L < 8 m max 16 +1   > 750 kg

### La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance  
des territoires et évaluation

Division de l'observation,  
des études et des statistiques

34 Place Viarme - BP 32 205  
44022 Nantes Cedex 1  
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur  
de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015